

## *Compte-rendu de la journée du 11 novembre 2018*

Sannat a fêté dignement le centenaire de l'armistice, de la victoire, de la paix revenue et de l'intégrité du pays retrouvée. La municipalité et SHP ont honoré comme il se devait l'événement et la mémoire de nos aînés, des poilus sannatois, et particulièrement de ceux qui ont perdu la vie dans ce conflit.

La cérémonie au monument aux morts fut très réussie avec en guise d'introduction, à 11h, les cloches qui ont fêté à l'heure exacte l'armistice, en sonnant à toute volée pendant 8 minutes. L'assistance était nombreuse, et même exceptionnelle. Une centaine de personnes, de Sannat et d'ailleurs, se sont recueillies sur la place par ce beau matin d'automne ensoleillé.

La cérémonie se déroula suivant le même rituel que depuis 2014. D'abord la partie officielle avec dépôt de gerbes, lecture des messages gouvernementaux, chants patriotiques et pacifistes, dont la Marseillaise chantée par les enfants de l'école, suivie de la contribution de SHP avec la lecture des fiches relatant la vie et la mort des 8 soldats sannatois « morts pour la France » au cours de l'année 1918.

La manifestation a été suivie d'un apéritif offert par la municipalité à tous les présents, à la salle des fêtes, où se tenait parallèlement l'exposition organisée par Sannat Histoire et Patrimoine sur le thème de la Grande guerre. Bénéficiant du prêt des panneaux confectionnés par les Archives départementales de la Creuse, SHP a pu proposer une riche exposition qui a accueilli environ 150 visiteurs au cours des deux après-midis de samedi et dimanche.

L'hommage ainsi rendu par la municipalité et SHP aux combattants de 1914-1918 originaires de la commune, et globalement à tous ceux qui ont souffert pour que continuent à vivre la patrie et la liberté, a été unanimement apprécié par les participants et les visiteurs. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle et émouvante manifestation.



Cérémonie au Monument aux morts



Exposition. Photo ci-dessus et page suivante.







